

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 998 Militaires hors cadres – Milice Compagnie des Gardes-Cercie

n° 998

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date de publication
27 octobre 1951

Date du numéro
1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois, à passer à Djidjiga (Ethiopie), est accordé au garde-cercle de 2 classe Abdourahman Osman, matricule 208 de la Compagnie de Gardes-cercle de Djibouti. . Pendant son congé, le garde-cercle Abdourahman Osman, percevra sa solde dégagée de tous accessoires.